

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210527-11-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2021  
Date de réception préfecture : 11/06/2021

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 MAI 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 3 pouvoirs

Date de convocation 21 mai 2021
------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF, Alain SOLDNER, Dominique VOINSON.

Représentés : Michel JACQUES par Odile BEGORRE-MAIRE, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, Odile SCHMITT par Denis MACHADO.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Aire d'accueil des gens du voyage – Convention de servitude avec ENEDIS pour enfouissement d'une ligne HTA**  
**N° de délibération : 11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	40	40	0	0	0

**Rapporteur : M. MAXANT**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique et faisant suite à un incident sur la voie ferrée, la société Enedis souhaite remplacer 900 ml de réseau aérien entre les communes de Marbache et Pompey par une ligne HTA souterraine. En effet, cette ligne aérienne, passant plusieurs fois au-dessus de la voie ferrée, cause à Enedis des problèmes de maintenance et de sécurité.

Pour cela, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitude pour installer à demeure un câble souterrain haute tension et une boîte de jonction souterraine. Cette installation serait raccordée au câble HTA souterrain existant situé sur la Parcelle cadastrée AB-101 sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Pompey.

Cette boîte de jonction souterraine permettrait également la dépose du pylône haute tension existant. Il n'est prévu à ce jour aucun projet d'aménagement ou d'extension sur ce site.

Cette servitude nécessiterait une bande de terre de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 20 mètres. Cette installation ferait partie intégrante du réseau électrique de distribution publique. Le tracé de cette installation souterraine est matérialisé sur le plan annexé.

Le libre accès aux canalisations serait également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance de ces ouvrages électriques.

Enedis s'engage à verser à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, lors de l'établissement de l'acte notarié, une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de servitude et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après avis favorable du bureau communautaire

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention de servitudes ci-annexée.

**AUTORISE** le Président à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
suscits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC